

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age  
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

127.16

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JACKY GERARD**

**OBJET : Subvention de fonctionnement 2020 en faveur de l'association "GEM TC Aubagne - Aix".**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes en situation de handicap, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'association GEM TC Aubagne - Aix est présidée par Madame Caroline PARENT. Son siège social est situé : Immeuble le Galaxie 1645 route de la Légion 13400 Aubagne. L'objectif de cette association est la création, l'animation et la gestion d'un "groupe d'entraide mutuelle (GEM) pour permettre à des personnes traumatisées crâniennes ou cérébro-lésées de restaurer leur autonomie et de créer les conditions optimales de leur réinsertion sociale".

Les groupes d'entraide mutuelle sont des structures de prévention et de compensation de la restriction de participation à la vie en société qui ont pour mission de permettre aux personnes qui les fréquentent, avec l'aide d'animateurs, de s'entraider entre pairs par des activités diverses et de rompre leur isolement.

Cette structure était auparavant le TC club Aix-Aubagne animé et géré par l'association AFTC 13 qui en a parrainé la création et continue à l'accompagner dans un dispositif départemental de GEM-TC clubs comprenant 5 implantations (Etang de Berre, Marseille, Aubagne, Aix, Arles). A ce titre le TC club Aix-Aubagne bénéficiait auparavant de la subvention de fonctionnement octroyée à l'AFTC par le département pour financer en partie ses charges locatives.

L'association GEM TC Aubagne-Aix ayant acquis son autonomie juridique afin de bénéficier des concours financiers de l'Etat attribués aux GEM, elle a sollicité pour l'année 2020, une subvention de fonctionnement au titre de la participation au projet spécifique « accès à la vie sociale – GEM et TC clubs » (groupe d'entraide mutuelle – traumatisés crâniens clubs) d'un montant de 5 790 €

Le GEM TC est implanté à Aix et à Aubagne. Il s'agit de deux lieux réservés aux personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées, qui permettent des échanges, des rencontres, des partages de moments conviviaux et d'activités et participent à la reconstruction de leur vie sociale et relationnelle. Ils sont animés conjointement par des bénévoles et des vacataires et sont fréquentés par une cinquantaine de personnes.

L'Etat via l'agence régionale de santé (ARS) en assure un cofinancement.

Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 5 790 € à l'association GEM TC Aubagne - Aix au titre de l'année 2020. Conformément aux décisions précédentes cette subvention est destinée à participer aux charges de locations immobilières et selon l'échéancier suivant :

- 100 % du montant de ces dépenses la première année de subventionnement ;
- 75 % du montant de ces dépenses la deuxième année de subventionnement ;
- 50 % du montant de ces dépenses à compter de la troisième année de subventionnement.

Pour l'exercice 2020, le budget annuel de fonctionnement de l'action « accès à la vie sociale – GEM et TC clubs » s'élève à 91 030 €. Nous proposons de lui allouer une subvention de 5 790 € représentant 6,36 % de son coût. Les autres ressources sont issues des participations des adhérents, de la participation de l'Etat (78 000 €) et de produits divers.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL